



Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

## Relevé de décisions de la séance du 6 janvier 2017

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE  
Autres membres présents : Philippe De GUIBERT  
Corinne LARRUE  
Philippe MAUBERT

### I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Révision du zonage d'assainissement eaux usées de Beaulieu -lès-Loches (37)
- Mise à jour du zonage d'assainissement eaux usées de St Eloy de Gy (18)
- Révision du zonage d'assainissement eaux usées de saint Quentin sur Indrois (37)
- Zonage eaux pluviales de Tauxigny (37)

### II. Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

Liste des dossiers examinés :

- Elaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Cher aval (18,36 ,37,41)
- Elaboration du PLU de Yèvres-la Ville (45)

### III. Délégation au Président de la MRAe

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CGEDD et à la décision de délégation actée en séance du 25 juillet 2016, il est donné délégation au président de la MRAE pour statuer sur le dossier du PLU de Sainte Solange.

Fait à Orléans, le 6 janvier 2017

Le président de la mission régionale d'autorité  
environnementale de Centre- Val de Loire,  
président de séance

Étienne LEFEBVRE